

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 32 (1926)

Artikel: L'Ile de Saint-Pierre de la suppression du prieuré à la Réformation
Autor: Kern, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Île de Saint-Pierre, de la suppression du prieuré à la Réformation¹⁾

par Léon Kern

Vers le milieu de novembre 1482, Pierre de Senarclens fut élu abbé de Cerlier²⁾. Il accepta cette charge et, sur les instances de Berne, renonça à ses fonctions de prieur de l'île de Saint-Pierre en faveur d'un jeune religieux de Romainmôtier, âgé d'une vingtaine d'années, Pierre (Petermand) de Vauxtravers, dit du Terraux³⁾. Le 4 mars 1483, Sixte IV ratifia cette résignation⁴⁾. Quelques jours plus tard, le 25 du même

¹⁾ Ces quelques pages sont détachées d'un travail d'ensemble sur le prieuré clunisien de l'île de Saint-Pierre qui paraîtra ultérieurement. — Sur ce prieuré, cf. Tscharner (L. S. von), *Zur Geschichte der Petersinsel*, dans les *Blätter f. bern. Geschichte*, X, 1914, p. 163 et suiv.

²⁾ Il m'a été impossible d'établir la date exacte de la mort de François de Villarzel et celle de la nomination de Pierre de Senarclens. Le 26 novembre 1482, Berne écrit au cardinal Julien della Rovere : « Obiit pridie morte venerandus pater... amantissimus abbas Erliaci, insule sancti Johannis..., huic electione canonica previa successit frater Petrus de Cinarclo... » (Staatsarchiv Bern, Lat. Miss. C, fol. 31vo). Il est évident que *pridie* a ici le sens de quelque temps auparavant. A preuve, le document du 19 novembre 1482, cité ci-dessous, note 3, dans lequel Pierre de Senarclens porte le titre d'abbé élu de Cerlier. Son élection fut ratifiée par Sixte IV le 28 décembre suivant. Cf. *Regesten zur Schw. Gesch. aus den päpstlichen Archiven*, IV, n. 596.

³⁾ Staatsarchiv Bern, Fonds Cerlier, 1482, novembre 19.

⁴⁾ Ibid., Fonds Stift, 1484, mars 12. — *Regesten*, IV, n. 611.

mois, ce même pape pourvoyait du même prieuré un moine de Cerlier, du nom d'Antoine de Senarcens⁵⁾. Cette double collation, qui suscita naturellement un procès, ne faisait pas l'affaire du Conseil de Berne. Le 20 janvier 1483, avant même qu'une lettre de provision eût été obtenue, il avait mandé au bailli de Nidau de mettre Pierre du Terraux en possession réelle de l'île⁶⁾. Auprès de l'official de Genève, chargé de l'enquête sur ce conflit, il intervint donc en faveur de son protégé⁷⁾. Mais Antoine de Senarcens, dont les prétentions n'étaient pas moins légitimes que celles de son concurrent, était un adversaire tenace, décidé à défendre ses droits. Une tentative de compromis (26 février 1484) n'aboutit pas⁸⁾.

Cette querelle, — comme tous les litiges de ce genre, — semblait devoir traîner en longueur. Un événement imprévu en vint modifier le caractère. En automne 1484, Jean Armbruster, cha-

5) Ibid., Fonds Stift, 1483, avril 15. — *Regesten*, IV, n. 611. — A ce propos, il n'est pas inutile de corriger ici une erreur commise par Mülinen, *Helvetia Sacra*, I, 140 et propagée par Tscharner, *op. cit.*, p. 166—167 : Nicolas Garriliati, chanoine de Lausanne, n'a jamais été prieur de l'île de Saint-Pierre. Il fut simplement chargé par Sixte IV de faire exécuter les lettres de provision données à Antoine de Senarcens. — Sur Garriliati, cf. Anshelm, *Chronik*, I, p. 191.

6) Staatsarchiv Bern, Ratsmanual, 39, p. 38. — Le 7 mai 1483, le Conseil ordonna au bailli de Nidau de prendre les mesures nécessaires pour que deux messes fussent dites chaque jour au prieuré. Ibid., 40, p. 92. — Sur l'administration de P. du Terraux, cf. encore Laedrach (Walter), *Das Kloster Trub und die Hoheit über das Trubertal* (Dissertation de l'Université de Berne, 1921), p. 71.

7) Ibid., Lat. Miss. C, fol. 69vo, 102.

8) Ibid., Lat. Miss. C, fol. 101.

noine de Lausanne et prévôt de Rüeggisberg, partit pour Rome avec mission de solliciter du Souverain Pontife l'érection à Berne d'une collégiale. Innocent VIII donna immédiatement son adhésion de principe à ce projet. Peu après, par bulles du 14 décembre, il supprima le chapitre d'Amsoldingen, le couvent de religieuses de St-Augustin d'Interlaken, les prieurés clunisiens de Villars-les-Moines, de l'île de Saint-Pierre et de Rüeggisberg, et les incorpora à la mense de la nouvelle fondation. Cette décision, — confirmée⁹⁾ deux ans plus tard, le 4 septembre 1486, — mettait fin à l'existence du prieuré clunisien de l'île de Saint-Pierre; mais elle ne permettait pas au Conseil de Berne d'en attribuer, sans autre forme de procès, les revenus à la collégiale de St-Vincent.

Conformément au droit canon, la bulle d'Innocent VIII prévoyait que l'incorporation de ces différents bénéfices ne deviendrait effective qu'à la mort de leurs titulaires ou à la prochaine vacance. Pour des maisons comme Amsoldingen, Villars-les-Moines et Rüeggisberg, détenues par Bourcard Stör et Jean Armbruster, devenus chanoines de la jeune collégiale, il n'y avait aucune difficulté. Le sort des nonnes d'Interlaken n'était pas malaisé à régler. Quant au prieuré de l'île, il ne pouvait en aller aussi facilement; avant

⁹⁾ Certains indices permettent de croire que le procureur général de l'ordre de Cluny en cour de Rome protesta vivement contre ces bulles.

¹⁰⁾ Ibid., Lat. Miss., fol. 161vo, 220vo; Ratsmanual, 47, p. 72; Ob. Spruchb. K, p. 27.

tout, il était indispensable de liquider la question de son gouvernement. De là, pour le Conseil de Berne une double tâche : écarter Antoine de Senarclens, trouver ensuite une autre prébende pour Pierre du Terraux.

Ces deux buts, il les poursuivit simultanément avec une adresse remarquable. Après de nouvelles négociations (mars—avril 1485)¹⁰⁾, il parvint à faire accepter par les deux compétiteurs un compromis élaboré avec l'aide de l'abbé de Cerlier, par Armbruster, Pierre Kistler et Thüring Fricker (24 mai 1485). Antoine de Senarclens renonça définitivement à tous ses droits sur le prieuré de l'île et s'engagea à remettre le mandat de provision qui lui avait été donné par Rome. Pour le dédommager, le chapitre lui garantit une pension annuelle de 30 livres et le Conseil promit de lui procurer un supplément de 10 livres. Ces 10 livres, ce fut Pierre de Senarclens qui, quelques jours plus tard, s'engagea à les lui fournir (27 mai)¹¹⁾. Pierre du Terraux restait le maître incontesté du prieuré; il s'agissait dès lors, de rechercher pour lui une autre « position sociale ». Berne y avait déjà songé et jeté son dévolu sur le monastère bénédictin de Trub. Le vieil abbé, Rodolphe Messer, était fort malade; on pouvait raisonnablement prévoir sa fin prochaine. Au début de mars 1485, par un véritable

¹¹⁾ Ibid., Ratsmanual, 47, p. 140—141; O. Spruchb. K, p. 59—60. — Le texte du compromis transcrit dans le *Spruchbuch* contient une erreur: il y est dit que Pierre de Senarclens renonce à tous ses droits sur le prieuré. Il y a là une distraction manifeste du copiste.

abus de pouvoir, des mesures avaient été décidées pour empêcher, en cas de vacance, le couvent de choisir un nouveau supérieur. Néanmoins, lorsque mourut Rodolphe Messer (entre le 9 et le 12 mars), les moines, en dépit des ordres reçus, élirent un de leurs confrères, un lucernois, Berchtold Vischer, curé de Hasle, près de Berthoud. Sans tarder, le Conseil intervint énergiquement. Le 5 juin, il pouvait écrire à l'évêque de Constance que Pierre du Terraux avait été nommé « à l'unanimité » abbé de Trub¹²⁾. Peut-être y eut-il encore quelques difficultés; en tout cas, à la fin de l'année 1485, rien ne s'opposait plus à l'incorporation du patrimoine de l'ancien prieuré de l'île de Saint-Pierre à la mense de la nouvelle collégiale.

Le premier acte du chapitre fut, à ce qu'il semble, de déterminer l'administration de cet « héritage ». Michel Burger, bourgeois de Nidau, fut chargé de gérer les biens sis hors de l'île¹³⁾. Quant à l'île proprement dite, avec l'église et les

¹²⁾ Sur ces événements, cf. Lædrach, *op. cit.*, p. 70 et suiv. — Il est regrettable que Lædrach n'ait pas démêlé les véritables raisons qui poussèrent Berne à faire nommer Pierre du Terraux abbé de Trub. — A Trub, la conduite de Pierre du Terraux ne fut pas particulièrement édifiante. Des enfants qu'il eut en marge de son monastère, une fille, Apollonia, devint plus tard la femme du réformateur Haller. Sur cette Apollonia, cf. Turler (H.), *Die Frau des Reformators Haller*, dans les *Blätter f. bern. Gesch.* III, 1907, p. 195 et suiv., et Lædrach, *op. cit.*, p. 84.

¹³⁾ « ... Michel Burger, bourgeois de Nidouwe, tant comme lieufftenant oudit priore de lile St Pierre ... » Staatsarchiv Bern, Urbarien, Neuveville, n. 18, fol. 16; « an den Schaffner Micheln Burger zu Nidow ... » ibid. Stiftsmanual, I, p. 8.

bâtiments claustraux. — le « prieuré » comme on continua à l'appeler par accoutumance, — elle fut confiée aux soins d'un prêtre séculier du nom de Jean Gigeler¹⁴⁾. Par contrat du 15 février 1486¹⁵⁾, Jean Gigeler s'engagea à faire résidence dans l'île, à dire, à son gré, trois messes par semaine, sans compter celle du dimanche, à entretenir le luminaire, à veiller sur les édifices et à s'acquitter de certaines prestations au moment des vendanges. En compensation, le chapitre lui assura un revenu annuel de 20 livres bernoises, un certain nombre de redevances en nature (céréales, bois, vin) et les offrandes. Gigeler s'acquitta mal de ses devoirs. Bientôt, le service divin fut exercé de manière tout à fait insuffisante.

Aussi bien, dès le début de 1488, le Conseil et le chapitre négocièrent avec Pierre de Senarcens l'administration de l'île par le monastère de Cerlier¹⁶⁾. Une convention, d'une durée indéterminée, fut passée le 24 novembre de la même année¹⁷⁾. A charge de maintenir le culte et de livrer chaque année au Conseil les deux tonneaux de vin qui représentaient l'ancien tribut dû à l'avoué, l'abbé de St-Jean reçut la jouissance des deux îles du lac de Nidau. A leurs revenus, on ajouta des cens d'huile et de cire et quelques re-

¹⁴⁾ Il semble qu'à la fin de l'année 1485 (10 novembre), l'abbé de Cerlier ait cherché à se faire attribuer, moyennant certaines redevances, l'île de Saint-Pierre. Ibid., Ratsmanual, 49, p. 54.

¹⁵⁾ Staatsarchiv Bern, couverture du *Rechnungsbuch der Stift* 1507—1517.

¹⁶⁾ Ibid. Ratsmanual, 58, p. 44, 62; Spruchbuch L, p. 189.

¹⁷⁾ Ibid. Fonds Nidau, 1488, novembre 24.

devances provenant de biens situés dans les environs. Pour le reste, Michel Burger demeura en fonctions¹⁸⁾.

A l'île, l'abbé de Cerlier déléguait comme « gouverneur »¹⁹⁾ un de ses moines, messire Jean Cuène, du Landeron²⁰⁾. La vie bénédictine semblait reprendre. Il y avait de nouveau un « priour de l'île en mie lac »²¹⁾. Ce régime dura jusqu'à la mort de Pierre de Senarclens, survenue vers le milieu de l'année 1501. A ce moment-là, Berne réclama le retour de l'île à la collégiale. L'administration laissait-elle à désirer ? Il paraît plus probable que l'abbaye de St-Jean ait cherché à s'approprier cette maison dont elle n'avait que l'usufruit, ou que le chapitre ait craint de perdre ce bénéfice par une sorte de prescription. A la vérité, on ne sait rien de précis. Mais pour bien comprendre les événements qui suivirent, il est nécessaire de rappeler — brièvement — la situation confuse où se trouva Cerlier à cette époque.

Au décès de Pierre de Senarclens, les religieux élirent comme abbé Jean Cuène, qui prit aussitôt le gouvernement du monastère en qualité d'« abbé élu »²²⁾. Or, peu de temps après, Alexan-

¹⁸⁾ Je l'ai trouvé mentionné en cette qualité pour la dernière fois en 1505 (*Ibid. Fonds Stift*, 1505, mai 6).

¹⁹⁾ *Ibid.*, *Urbaren*, Neuveville, n. 18, fol. 18.

²⁰⁾ Appelé également Jean du Landeron (*Ibid. Fonds*

²¹⁾ « Dominus Johannes Cuon, prior medii lacus. » Rôle Cerlier, 1503, mars 29) ou Jean Cuonradi (*Unn. Pap. vol. 3, n. 118*).

de la confrérie du St Sauveur de la Neuveville. Archives de la Neuveville (Communication obligeante de M. Turler).

²²⁾ Staatsarchiv Bern, Fonds Cerlier, 1503, mars 29. Lettre de Berne à Lucerne.

dre VI, à l'instigation de la Savoie, conféra cette abbaye à Rodolphe Benoit, prieur de Perroy (1^{er} septembre 1501) ²³⁾. Quelques mois plus tard, ce même pape donna cette même abbaye en commende à Frédéric de S. Severino, cardinal diacre de St-Théodore (31 janvier 1502) ²⁴⁾. A son tour, celui-ci, avec l'approbation du Souverain Pontife, la concéda à un jeune clerc du diocèse de Constance, âgé de 18 ans, Olivier de Rothelin, frère du margrave Philippe ²⁵⁾. Jean Cuène passa au second plan. Le 3 juin 1503, Benoit obtint — toujours d'Alexandre VI — l'autorisation de poursuivre Rothelin et ceux qui l'empêchaient de jouir de son bénéfice ²⁶⁾. Entre les deux concurrents, le procès en cours de Rome se poursuivit. Un instant, en juin 1504, on put croire que Rothelin, avec l'appui de Jules II, allait triompher ²⁷⁾. Pour finir, ce fut Benoit qui l'emporta (août 1505) ²⁸⁾.

Que devint l'île pendant ces événements ?

Tout d'abord, le Conseil de Berne reconnut Jean Cuène comme abbé de Cerlier ²⁹⁾. Il lui fit

²³⁾ *Regesten*, VI, n. 755. — Staatsarchiv Bern, Lat. Miss. F, fol. 128vo.

²⁴⁾ *Regesten*, VI, n. 807.

²⁵⁾ *Regesten*, VI, n. 831.

²⁶⁾ *Regesten*, VI, n. 930.

²⁷⁾ *Regesten*, VII, n. 70 (en préparation).

²⁸⁾ Staatsarchiv Bern, Deut. Miss. L, fol. 99vo.

²⁹⁾ Il est vrai qu'auparavant il avait eu l'intention de faire nommer Nicolas de Diesbach en remplacement de Pierre de Senarcens. Cf. sa lettre du 30 septembre 1501 au cardinal-légat Raymond Peraudi (*Ibid.*, Lat. Miss. F, fol. 27vo). On ne sait pourquoi ce projet n'aboutit pas. — Sur la reconnaissance de Jean Cuène par Berne, cf., entre autres, *Ibid.*, Fonds Cerlier, 1503, mars 29.

immédiatement connaître sa volonté de rentrer en possession de l'île. Jean Cuène promit de liquider cette affaire aussitôt qu'il aurait reçu de Rome la confirmation de son élection. Cette confirmation ne venant pas, l'élection étant contestée, Berne revint à la charge et, le 26 décembre, pressa vivement l'abbé de conclure un arrangement³⁰⁾. Cet arrangement fut signé le 1^{er} juin 1502³¹⁾. On reconnaît formellement que l'île n'avait pas été concédée à Cerlier à perpétuité, que Berne avait le droit de la reprendre et qu'à la mort de l'abbé actuel, elle serait restituée au chapitre³²⁾. Il semble bien que cette convention ait été ainsi faite en raison du grand âge du successeur de Pierre de Senarclens³³⁾.

De Cerlier, Jean Cuène continua donc à administrer le « prieuré »³⁴⁾. Le 30 juin 1502, il requit l'aide du Conseil pour la reconstruction de

30) Ibid., Ratsmanual, 112, p. 50, 122; 113, p. 4; Deut. Miss. K, fo 236.

31) Stadtarchiv Bern, doc. 831. — Staatsarchiv Bern, Ratsmanual 116, p. 23, 71. — Cf. encore Anshelm, *Chronik*, II, p. 342.

32) Dans cet acte, l'abbé de Cerlier n'est pas désigné par son nom; mais il ne peut s'agir que de Jean Cuène. — D'autre part, l'élection de Jean Cuène étant contestée, on pourrait se demander si cette omission ne fut pas volontaire. L'acte rédigé de cette façon pouvait s'appliquer à n'importe quel abbé de Cerlier.

33) Le 30 juin 1502, Jean Cuène écrit à Berne : « . . . unnd ich ein gelepter man bin . . . » (Staatsarchiv Bern, Unn. Pap. vol. 3, n. 118).

34) Le 20 juin 1504, le Conseil donne des ordres relatifs à certaines redevances « an probst in der Insell Anthonin Bulfferman » (Ibid., Ratsmanual, 122, p. 42). De cet Antoine Pulvermann on ne sait rien. Il fut peut-être délégué au gouvernement de l'île par Jean Cuène.

la maison qui avait subi des dommages d'une valeur de 500 livres³⁵⁾). Ce qui fut promis³⁶⁾.

Entre temps, la question du gouvernement de l'abbaye de St-Jean s'était, comme on l'a vu, compliquée. Le désordre allait croissant³⁷⁾. Dès le milieu de l'année 1503, pour des raisons que l'on ignore, — peut-être dans l'espoir de ramener la concorde —, Berne abandonna Jean Cuène et prit le parti de Rodolphe Benoit. Le 24 mai 1504, il ordonna à son nouveau protégé de prendre possession de sa charge et de renvoyer Jean Cuène à son ancien poste³⁸⁾). Celui-ci retourna à l'île. Il y mourut vers la fin du mois de novembre suivant³⁹⁾. Aussitôt surgirent des compétiteurs. Rodolphe Benoit, l'abbé de Trub et d'autres sollicitèrent le « prieuré » vacant⁴⁰⁾. Un moine de l'ordre de Cluny, un certain Aymon de Saburno, tenta de l'usurper au moyen de lettres pontificales qui, après un long procès, furent reconnues fausses⁴¹⁾. Le Conseil resta inflexible. Il réintégra la collégiale dans l'île. Le 19 février 1505, sur la recommandation des « maistre bourgeois et con-

³⁵⁾ Ibid., Unn. Pap. vol. 3, n. 118.

³⁶⁾ Ibid. Ratsmanual, 116, p. 160.

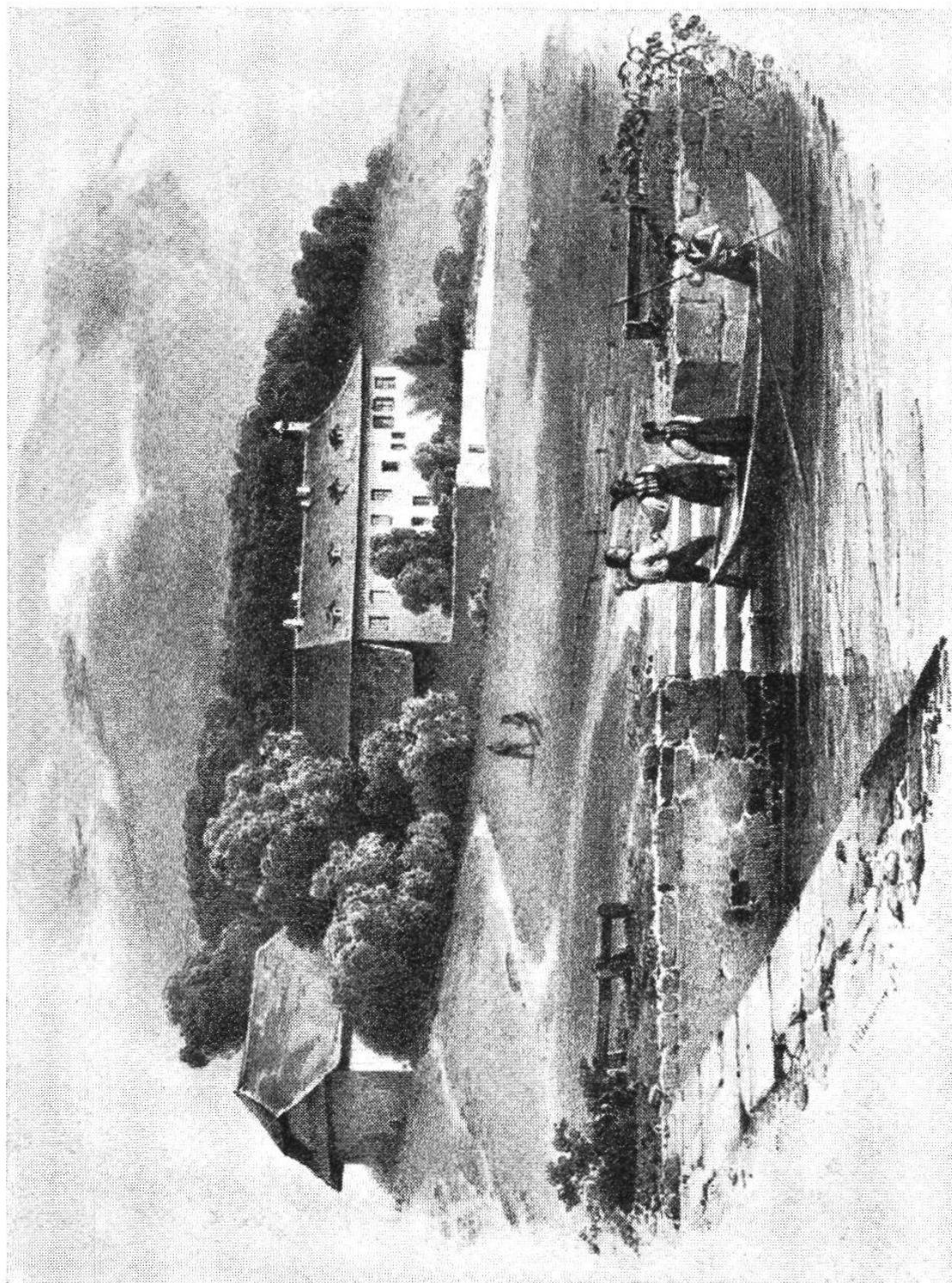
³⁷⁾ Sur les désordres de Cerlier et les interventions de Berne, cf., entre autres, Staatsarchiv Bern, Ratsmanual, 116, p. 160; Deut. Miss. L, fo 19; Fonds Nidau, 1504, juin 20.

³⁸⁾ Ibid. Deut. Miss. L, fo 19.

³⁹⁾ Ibid., Unn. Pap. vol. 44, n. 36; Ratsmanual, 123, p. 87.

⁴⁰⁾ Ibid. Ratsmanual, 123, p. 96.

⁴¹⁾ Stadtarchiv Bern, doc. 849, 850, 855, 857 et 858. — Staatsarchiv Bern, Stiftsmanual, III, p. 105, 108, 109, 114. — Il est fort possible que l'abbé de Cluny qui ne cessait de protester contre l'incorporation (Staatsarchiv Bern, Lat. Miss. F, fol. 198vo, 256vo) n'ait pas été étranger à cette affaire.



Maison de Rousseau à l'Ile de Saint-Pierre

Nach der Sitz. von G. Engelmann
in Lettres sur la Suisse, 2e Partie, Paris, 1824
von Raoul Roquette und G. Engelmann

seil» du Landeron⁴²⁾), le chapitre en confia de nouveau l'administration à un membre du clergé séculier, au chapelain Ambroise Ernst, fils de Hans Ernst, bourgeois de Berne⁴³⁾.

Le contrat passé avec Ambroise Ernst ne différait pas sensiblement des conventions conclues avec Gigeler et Pierre de Senarcens. Une clause nouvelle y avait été introduite. Il était expressément stipulé que le bénéfice était viager.

Ambroise Ernst resta en fonctions une vingtaine d'années. Il fut loin de donner satisfaction à ses patrons. A propos de l'entretien des bâtiments, il eut de vives contestations avec les chanoines⁴⁴⁾). Perdu de dettes, accablé par celles de sa mère⁴⁵⁾), il fut obligé de se reconnaître incapable de remplir la tâche qu'il avait acceptée⁴⁶⁾). A plusieurs reprises, le chapitre décida de lui donner congé⁴⁷⁾). Il lui offrit une autre prébende à Amstoldingen, une chapelle à la Nydeck avec une pension de 30 livres⁴⁸⁾). Avec entêtement, et sans qu'on en connaisse les raisons, maître Ambroise refusa tout. Plus tard, il est vrai, il parut pren-

⁴²⁾ Staatsarchiv Bern, Unn. Pap. vol. 44, n. 36.

⁴³⁾ Stadtarchiv Bern, doc. 845. — Son père, Hans Ernst (qui mourut en 1510: Stiftsmanual, IV, p. 35), lui servit de caution.

⁴⁴⁾ Staatsarchiv Bern, Stiftsmanual, IV, p. 35, 58, 66—67; V, p. 6, 48; VII, p. 42.

⁴⁵⁾ Ibid. Stiftsmanual, IV, p. 101, 106, 150.

⁴⁶⁾ Ibid. Stiftsmanual, V, p. 52.

⁴⁷⁾ Ibid. Stiftsmanual, V, p. 2, 52, 84.

⁴⁸⁾ Ibid. Stiftsmanual, V, p. 91, 116, 154, 188.

dre sa tâche à cœur. De 1523 à 1525, d'importantes réparations furent faites au « prieuré »^{49).}

A la fin de 1524 ou au début de 1525, un nouvel administrateur, ou un nouveau « prieur », fut mis à la tête de l'île : maître Hans Ernst⁵⁰⁾. Son règne ne fut pas long. Le 14 novembre 1527, il fut destitué⁵¹⁾. C'était le moment de la réforme. En janvier 1528, le chapitre fut supprimé. Que faire de l'île ? Le Conseil essaya en vain de la vendre⁵²⁾. Le 1^{er} juillet 1530, il en fit don au Grand Hôpital⁵³⁾. Ce fut la manière de compenser — dans une certaine mesure — les pertes qu'avait subies la principale institution charitable de la ville du fait de la sécularisation des fondations religieuses⁵⁴⁾.

⁴⁹⁾ Sur ces réparations, cf. les notices publiées par M. H. Morgenthaler dans les *Blätter f. bern. Geschichte*, XVI, 1920, p. 397 et suiv. — A cette occasion, qu'il me soit permis de remercier ici M. Morgenthaler des documents qu'il a bien voulu me signaler.

⁵⁰⁾ *Aktensammlung zur Gesch. der Berner-Reformation*, n. 570. — Il m'a été impossible d'établir s'il existait un lien de parenté entre Ambroise et Hans Ernst.

⁵¹⁾ *Aktensammlung*..., n. 1367. Ernst paraît être resté en fonctions jusqu'en février suivant. *Ibid.*, n. 1511.

⁵²⁾ *Aktensammlung*..., n. 2237. — En mai 1528, un membre du Grand Conseil avait été chargé de l'administration de l'île. *Ibid.*, n. 1681.

⁵³⁾ *Aktensammlung*..., n. 2834.

⁵⁴⁾ Quervain (Th. de), *Kirchliche und soziale Zustände in Bern*..., Berne, 1906, p. 86.